

## NOTRE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA) vient **en complémentarité** des services et prestations déjà existants en apportant une **technicité et une réactivité** en lien avec les partenariats déjà mis en place.

Pour ce faire, le DEA présente divers atouts :

-Des interventions auprès de personnes présentant **tout type** de situations de handicap ;

-Un cadre **contenant et structurant**,

-Des acteurs de **proximité** (intervention sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres au plus près du bénéficiaire) ;

-Un accompagnement **global, individualisé**, dans une démarche **collaborative**,

-La mise en place d'un parcours au caractère **évolutif et modulable**, dont **l'intensité et la fréquence seront variables**, selon les besoins de chaque bénéficiaire, **sans limite de durée**,

-Une équipe **pluridisciplinaire** (accompagnement socio-éducatif et professionnel)

-Une **dynamique partenariale forte** (appui d'experts de différentes structures)

## CONTACT

**Dispositif Emploi Accompagné  
LES TERRASSES**  
Groupe UGECAM Auvergne Limousin  
Poitou-Charentes  
22 Rue du Vivier – CS 48647  
79026 NIORT Cedex

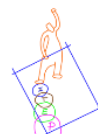
Téléphone : **05.49.24.95.95**

Adresse mail :

[dea.ug-alpc@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:dea.ug-alpc@ugecam.assurance-maladie.fr)



LES TERRASSES



ITEP  
DE LA ROUSSILLE  
NIORT



Dispositif financé par :



**Direccte**  NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine

# DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

## MISSION DU DISPOSITIF

Le Dispositif Emploi Accompagné a pour mission d'accompagner et de sécuriser **de manière durable** les parcours des personnes en situation de handicap dont le projet est de s'insérer **en milieu ordinaire de travail** et de s'y maintenir.

## PUBLIC CONCERNÉ

### Interventions auprès d'un public :

- ❖ Agé de plus de 16 ans
- ❖ Bénéficiaire d'une RQTH (tous types de handicap) et d'une notification d'orientation délivrée par la MDPH
- ❖ Domicilié dans le département des Deux Sèvres

### Interventions auprès d'employeurs publics et privés avec :

- ❖ Des travailleurs handicapés, accueillis dans un ESAT et ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- ❖ Des travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

L'accompagnement de la personne en situation de handicap dans son parcours vers et dans l'emploi comprend quatre modules de prestation pouvant être réalisés indépendamment.

## Module 1 : Evaluation globale de la situation de la personne

### Permettre à la personne :

- ✓ D'avoir une vision plus objective de ses potentialités et de ses limites en identifiant et évaluant son degré d'acquisition scolaire et de formation, son degré de mobilité et d'autonomie, ses capacités cognitives et d'apprentissage, ses aptitudes physiques et mentales, ses capacités relationnelles et déterminer ses centres d'intérêts et aspirations professionnelles.
- ✓ De disposer de conseils ou de préconisations sur les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du parcours.
- ✓ De se situer par rapport à son projet professionnel en milieu ordinaire de travail.

## Module 2 : Détermination et validation d'un projet professionnel et aide à sa réalisation

### Permettre à la personne :

- ✓ D'identifier des pistes d'orientation professionnelle tout en prenant en compte ses potentialités, son niveau de formation, sa situation personnelle mais également ses limitations médicales.
- ✓ De se projeter dans un projet professionnel en tenant compte de sa situation dans sa globalité.
- ✓ De valider les pistes ou le projet professionnel et de lever ou compenser les obstacles repérés.

## Module 3 : Accompagnement dans la recherche d'emploi

### Permettre à la personne :

- ✓ De se mobiliser et de développer son autonomie dans sa recherche d'emploi.
- ✓ De disposer de soutiens et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

## Module 4 : Accompagnement dans l'emploi

### Permettre à la personne :

- ✓ De bénéficier d'un accompagnement soutenu quant à l'intégration et le maintien dans une entreprise.
- ✓ De disposer de conseils ou de préconisations sur les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de son emploi.
- ✓ De pouvoir interpeller une personne ressource à la moindre difficulté rencontrée.

### Permettre à l'employeur :

- ✓ De disposer d'informations et de conseils afin de mettre en place des solutions adaptées en collaboration avec l'ensemble des acteurs.
- ✓ De disposer d'une réponse de proximité en fonction de l'évolution de la situation de la personne dans son emploi.